

# Industrie : un moteur de croissance et d'avenir

## Déclaration du groupe des Associations

Le groupe des associations tient à saluer la grande qualité des propositions présentées aujourd'hui par Marie-Claire Cailletaud au nom de la Section des Activités économiques. Il a voté l'avis avec conviction et enthousiasme.

Doté d'un rapport, riche, original, qui a fait le choix de prendre des angles bien précis, le texte complète le précédent avis sur les Pôles de compétitivité soutenu par Frédéric Grivot en octobre dernier, et reprend à son compte les travaux de la section sur l'effort de recherche en France.

Surtout, il intervient au bon moment et s'inscrit pleinement dans l'actualité. A quelques semaines d'un grand débat parlementaire sur l'entreprise dans le cadre de la future loi Pacte, notre Conseil est invité à prendre une position forte sur l'industrie.

L'industrie d'aujourd'hui est déjà très différente de celle du passé. Elle recouvre une grande diversité d'acteurs, de types d'entreprises et inclut désormais le monde des services. Le groupe des associations partage cette idée que non seulement l'industrie n'est pas un combat d'arrière-garde, mais qu'elle constitue bien le moteur de croissance et d'avenir qui sous-tend le développement économique et social de notre pays. Or, l'industrie a besoin de vision, de durée et d'anticipation pour pouvoir déployer toutes ses capacités et surtout pour contrer les effets de dispersion.

Pour mettre en œuvre cette ambition, nous devons investir massivement dans la transformation de nos modèles productifs, le faire de manière systémique et à toutes les échelles. Les cinq axes défendus par l'avis nous paraissent effectivement prioritaires :

- la prise en compte des défis environnementaux comme vecteur de performance globale
- l'investissement dans le travail qui doit être compris de manière très large et plus anthropologique
- la mobilisation de tous les territoires car ils constituent des écosystèmes particulièrement favorables
- l'Europe qui doit prendre sa part de responsabilité et imposer une coopération industrielle vertueuse entre les États-membres
- l'État enfin, qui doit redevenir stratège, concepteur et animateur d'une stratégie industrielle de long terme.

Dans ce moment de grande transition, il nous paraît essentiel de sortir d'un débat polémique sur la seule croissance par les coûts pour investir structurellement dans les infrastructures, dans la recherche et dans la formation, qui constituent des leviers déterminants de la compétitivité. Infrastructures de qualité, recherche et formation ne sont-elles pas les clés de voute d'une vision économique responsable qui ne laisse personne sur le bord de la route ?

Enfin, cet avis fait écho à d'autres débats sur la gouvernance de l'entreprise, sa mission, sa raison d'être et son mode d'organisation. Reprenant les termes du récent rapport de Madame Notat et de Monsieur Sénart, si le rôle premier de l'entreprise n'est pas la poursuite de l'intérêt général, pour nous les Associations et les Fondations, le monde de l'entreprise constitue effectivement une partie de la solution. Il convient donc de reconnaître le rôle sociétal majeur de l'entreprise qui doit pouvoir être pensée comme « *objet d'intérêt collectif* ». Et de soutenir les entrepreneurs qui ont besoin d'être entendus, reconnus, accompagnés. En cela, nous partageons l'appel de la rapporteure qui nous invite à rêver un monde où l'industrie retrouverait sa place, sa juste place, au cœur des territoires et avec tous les acteurs du territoire, pour contribuer à un développement réellement plus durable